

COMMUNE DE BOUZONVILLE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (19) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Nadine CAPS, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, Mme Esther GOELLER, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, M. Isiakou Camaroon OUBA BABA, Mme Michelle RIGAUD, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Michèle WANGON

Procurations (7) : Mme Isabelle BELAID à Mme Marie-Christine VENNER, M. Roland CERATI à Mme Marie-Christine AUBIN, M. Armel CHABANE à Mme Esther GOELLER, M. Roland GLODEN à Mme Michelle RIGAUD, M. Franck ISCH à M. Denis DELLWING, M. Manuel RIOS à Mme Françoise DALSTEIN, Mme Christiane WAGNER à M. Denis PAYSANT

Excusée (1) : Mme Cathy GLUCK

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. Robert CHAMPLON pour assurer le secrétariat de la séance.

Compte-rendu du Maire de ses activités dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La Commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 12 avril 2016 :

| Date | Immeuble | Vendeur | Prix | Acquéreur |
|----------|--|----------------------|-----------|---|
| 13/04/16 | NB Section 11, parcelle n°280 | SCI parc d'activités | 15 000 € | SCI du village 16 rue du château 57530 LES ETANGS |
| 14/04/16 | 27 rue de Beethoven | SCHANNE Christophe | 112 000 € | KILICPARLAR Badal 5 place du marché 57320 BOUZONVILLE |
| 18/05/16 | Appartement n° 15/6 Résidence les Pierres Hautes | SCHAETTEL Nicolas | 55 000 € | KLAM Stéphanie 2 rue Séléguet 57180 TERVILLE |
| 20/05/16 | 22 route de Thionville | MANSION Jules | 172 000 € | TIBAUDO Gilles 23 cité du stand 54880 THIL |
| 09/06/16 | NB Section 2 parcelle 17 | Consorts SCHIDLER | 500 € | ESCH Claude 1 place du marché 57320 BOUZONVILLE |

Dans tous les cas figurant sur le tableau ci-dessus, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain par la Commune pour les biens immobiliers concernés.

- Abonnement

M. le Maire a décidé de ne plus abonner la commune à la publication "la Vie communale" datant de 2014, dont le coût aurait été de 142 € pour deux ans.

- Contrats et adhésions diverses

Les contrats suivants ont été souscrits ou reconduits :

- le contrat de maintenance et de mise à jour des boîtiers "PVE" (Procès-verbaux électroniques) de la Commune avec le société LOGITUD pour la période allant du 19 septembre 2016 au 18 septembre 2017 et pour un coût de 396 € hors taxes,
- un contrat d'isolation des tuyaux d'eau chaude des bâtiments communaux avec la société PROECOWATT dont le siège est au Blanc Mesnil (93) en vue de l'obtention de certificats d'économies d'énergie. Le coût des travaux est de 7 866,00 €, financés par la société contractante et refinancés par la vente des certificats précités à d'autres sociétés,
- un contrat avec la société DEKRA dont le siège est à Moulins les Metz (57) pour la vérification semestrielle de la nacelle et annuelle du tractopelle appartenant à la Commune de Bouzonville. Le coût est de 165 € hors taxes par an et pour une durée de 3 ans reconductibles,
- l'adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC) a été reconduite en 2016, pour un coût de 2 045 €,
- un contrat de maintenance et de dépannage des chaudières des bâtiments communaux a été signé le 27 avril 2016 avec effet au 01/01/2016 avec la société HERVE THERMIQUE de Metz et pour une durée de 3 ans reconductible. Le coût est de 6 704 € hors taxes par an, révisable.

Information relative à l'ancien dépôt de Benting

En réponse à un courrier du Groupe de l'opposition du 17 mai 2016 et d'une lettre anonyme reçue le 18 mai 2016, M. le Maire informe le Conseil Municipal des actions entreprises par ses soins concernant la découverte d'ossements à l'ancien dépôt de Benting.

Le 2 mai 2016 dans la soirée, M. Roland CERATI signale au maire la découverte d'ossements sur un tas de terre sur le dépôt rue de Benting. Ce terrain, protégée à l'entrée d'une barrière munie d'un cadenas, appartient à la Commune. Malgré une interdiction formelle, des déchets divers y sont parfois déversés.

Dès le lendemain matin 3 mai 2016, M. le Maire, MM. Roland GLODEN, Roland CERATI et Guy OLLINGER, ainsi que Mme Marie-Christine AUBIN se rendent sur les lieux de l'ancienne décharge. M. le Maire constate que de petits ossements apparaissent sur le tas de terre. Il indique que ces agissements sont indécents et inexcusables au regard du respect de la dignité des personnes décédées.

M. Claude WEBER, Chef de police municipale mène une enquête qui permet de connaître rapidement l'origine du tas de terre, ainsi que les entreprises concernées par ce dépôt.

Le jour même, ces renseignements sont transmis à l'Adjudant-chef Pascal BOWE qui se rend sur les lieux accompagné de M. Claude WEBER. Le Commandant Nicolas DERASSE en est également verbalement informé.

L'enquête de gendarmerie confirme les éléments dont M. le Maire avait connaissance. Un compte rendu d'informations a été transmis par l'Adjudant-chef Pascal BOWE à la cellule « Renseignements » de la gendarmerie à Metz.

Les deux entreprises de pompes funèbres concernées ont été astreintes de tamiser la terre et de récupérer les ossements et autres débris funéraires. Cette opération a eu lieu le 6 mai 2016 en présence de M. Claude WEBER. Les morceaux d'os trouvés ont été placés dans une urne et déposés au cimetière de Vaudreching.

Sur demande de M. le Maire, M. Claude WEBER a établi un rapport d'information sur ces faits, rapport qui sera transmis aux services de la sous-préfecture.

M. Guy OLLINGER concède que l'action de la municipalité a été prompte et efficace, mais est informé que certains débris auraient été omis lors du tamisage.

M. le Maire n'est pas informé de ces omissions. La Police Municipale diligentée sur place par M. le Maire après l'opération de tamisage n'a pas constaté d'oublis.

1. 2016061401 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

1. 2016061401 - Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 juin 2016
2. 2016061402 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016
3. 2016061403 - Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal
4. 2016061404 - Modification de la composition d'une commission
5. 2016061405 - Modification d'une représentation extérieure d'un membre du Conseil Municipal
6. 2016061406 - Redevance d'Occupation du Domaine public (RODP) - GRDF
7. 2016061407 - Redevance d'Occupation du Domaine public (RODP) - ERDF
8. 2016061408 - Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement de la Nied Réunie
9. 2016061409 - Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
10. 2016061410 - Contrat avec l'Office Mosellan des Activités Pluri éducatives (OMAP)
11. 2016061411 - Contrat d'insertion pour la mise en peinture d'un poste électrique
12. 2016061412 - Modification du tableau des emplois communaux
13. 2016061413 - Création de postes vacataires
14. 2016061414 - Modification d'une décision du Conseil Municipal du 19 juin 2014 relative aux sentiers de randonnée

2. 2016061402 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016.

3. 2016061403 - Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Mme Aurélie THEOBALD, par courrier recommandé en date du 24 mai 2016, a signifié à la Commune de Bouzonville sa décision de démissionner du Conseil Municipal.

L'intéressée a automatiquement perdu sa qualité de conseillère municipale à réception du courrier susmentionné.

M. le Maire a informé par courrier M. le Préfet de la Moselle de cette démission.

Il revient à M. le Maire d'installer le remplaçant de Mme Aurélie THEOBALD, en désignant la personne figurant immédiatement après elle sur la liste "Bouzonville, Ensemble, Demain" dont elle est issue.

M. le Maire procède à l'installation de M. Isiakou Camaroon OUBA BABA remplissant les conditions décrites ci-dessus, lui souhaite bienvenue au sein du conseil Municipal, pleine et entière réussite dans ses nouvelles fonctions.

4. 2016061404 - Modification de la composition d'une commission

Mme Aurélie THEOBALD, démissionnaire du Conseil Municipal était membre de la Commission de la Solidarité et de la Vie Sociale.

Il y a donc lieu de désigner un nouveau membre de cette commission, issu de la liste "Bouzonville, Ensemble, Demain".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Isiakou Camaroon OUBA BABA comme membre de la Commission des Solidarité et de la Vie sociale.

5. 2016061405 - Modification d'une représentation extérieure du Conseil Municipal

Mme Christiane WAGNER, membre du Conseil Municipal a été désignée par délibération du 14 avril 2014 comme représentante de la collectivité au conseil d'administration du Conservatoire Municipal de Musique de Bouzonville (CMMB) et de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Bouzonville (OHVB). Elle a exprimé le souhait de ne plus figurer dans ces instances

Il y a donc lieu pour le Conseil Municipal de désigner un ou une remplaçante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Françoise DALSTEIN pour représenter la Commune de Bouzonville au conseil d'administration du CMMB et de l'OHVB.

6. 2016061406 - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - GRDF

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 définit la revalorisation annuelle du montant de la RODP due par GRDF en fonction du dernier index ingénierie connu au 1^{er} janvier de l'année concernée, évalué sur les 12 derniers mois précédant sa publication

La formule pour déterminer le terme RODP 2016 est la suivante :

$$\text{RODP 2016} = (0,035 \text{ €} \times L + 100 \text{ €}) \times 1,16$$

- ou L est la longueur totale exprimée en mètres des canalisations de distribution présentes sur le domaine public communal au 31 décembre 2015, soit 11 814 m,
- ou $1,16 = 1,1599 \times 1,0028$ arrondi à 2 chiffres après la virgule avec :
 - 1,1599 correspond au cumul des taux d'actualisation des années précédentes depuis 2007
 - 1,0028 correspond au taux d'actualisation appliqué pour 2016. Celui-ci est calculé comme suit : $\text{Ing} / \text{Ing}_0$
 - valeur indice ingénierie septembre 2015 : 858,20
 - valeur indice ingénierie septembre 2014 : 855,80

Pour 2016, la RODP est de 596 € en application de la formule décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le montant de cette redevance et d'autoriser M. le Maire à émettre un titre de recettes de cette valeur à l'encontre de GRDF.

7. 2016061407 - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - ERDF

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, les modalités de calcul du plafonds de la RODP est déterminé par le Décret du 25 mars 2011 paru au Journal Officiel du 27 mai 2011 qui évolue en fonction de l'indice ingénierie sur les 12 derniers mois, soit un coefficient de 1,2896.

Le montant de cette redevance calculé pour 2016 est de 691 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire a émettre le titre de recettes correspondant.

8. 2016061411 - Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie

Par courrier en date du 11 avril 2016, reçu le 12 avril 2016, Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie informe la Commune de Bouzonville de la décision de son assemblée du 24 février 2016 d'accepter l'adhésion de la Commune de Waldwisse.

En application des articles L 5211-18 et L 5211-20 du Code Général des collectivités Territoriales, les collectivités membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion à compter de la notification par l'autorité territoriale concernée, l'absence de décision valant approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Commune de Waldwisse au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie.

9. 2016061409 - Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au dans le cadre d'un programme annuel.

Chaque commune a l'obligation d'approuver son DUERP et de le tenir à jour chaque année en application des articles L 4121-1 à L 4121-5 et R 4121-1 à R 4121-4 du code du travail.

Au regard de chacun des dangers ou situations dangereuses constatées des mesures préventives sont proposées.

L'entreprise CEFOMA a été chargée d'effectuer ce travail fin 2015. La version définitive du DUERP 2016 est annexée au présent compte-rendu.

En application des textes précités, le DUERP de la Commune doit être approuvé par le Conseil Municipal, au vu de l'avis du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle, saisi de cette question s'est prononcé favorablement à l'unanimité le 28 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le DUERP 2016 de la Commune de Bouzonville ci-joint.

Les mises à jours annuelles du DUERP seront ensuite à prévoir chaque année.

10. 2016061410 - Contrat avec l'Office Mosellan des Activités Pluri éducatives (OMAP)

Pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé de résilier son contrat avec la MJC de Bouzonville pour l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec effet au 31 décembre 2015.

Afin de permettre l'organisation d'un centre aéré cet été, il est proposé de retenir la candidature de l'Office Mosellan des Activités Pluri éducatives (OMAP) dont les siège est situé à Clouange (57).

Madame Marie-christine VENNER expose le contenu de la convention.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville et l'OMAP unissent leurs efforts pour un programme d'accueil et d'animation en faveur de la jeunesse.

La ville met à disposition les locaux le personnel de direction et le personnel d'entretien.

Mme Marie-Christine VENNER précise que les conditions financières sont encore en discussion et s'engage à présenter ces informations au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'une durée d'un an avec l'OMAP pour l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la Commune de Bouzonville.

11. 2016061411 - Contrat d'insertion pour la mise en peinture d'un poste de distribution électrique

La Commune de Bouzonville et ERDF envisagent de confier à l'Association Saulnoise Activité la mise en peinture du poste de distribution électrique situé près du magasin LIDL à Bouzonville.

Il s'agit d'un contrat d'insertion destiné à un public éloigné de l'emploi.

Le coût de la main d'oeuvre et de l'encadrement du chantier sera supporté par ERDF.

L'acquisition de la peinture devait être à la charge de la Commune de Bouzonville, ainsi que la sécurité et le balisage du site pendant les travaux. S'agissant de l'opération en question, aucun achat de peinture n'a été nécessaire.

Une opération similaire avait été menée avec les mêmes partenaires en 2015 pour le poste situé place Schuman, ainsi que qu'en 2014 pour le poste place de la Libération et en 2013 pour le poste électrique près de l'Espace Culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'insertion 2016 avec ERDF et Saulnoise Activité d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'insertion décrite ci-dessus.

12. 2016061412 - Modification du tableau des emplois communaux

Par délibération du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a créé un poste de Directeur du Pôle Culture et Animation, relevant soit du cadre d'emploi des rédacteurs, soit du cadre d'emploi des animateurs (Catégorie B).

Une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet du Centre de Gestion de la Moselle, Cap Emploi ainsi que celui de Pôle Emploi.

La Commune de Bouzonville a reçu cinquante quatre candidatures. Six candidats ont été conviés à un entretien d'embauche et quatre se sont effectivement présentés

Aucun des candidats présents le 10 mai 2016 n'était titulaire d'un concours de la fonction Publique de catégorie B, ni susceptible d'effectuer une mutation depuis une autre collectivité.

Par conséquent, le candidat pressenti ne pourra être recruté que comme contractuel.

Les dispositions légales et règlementaires concernant le recrutement des agents non titulaires prévoient :

- soit un contrat de 12 mois, renouvelable une seule fois en catégorie B
- soit un contrat de 3 ans renouvelable une fois pour la même personne et pouvant à l'issue de la période contractuelle déboucher sur un Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, sans titularisation, en catégorie A

Le caractère atypique du poste proposé et la multiplicité des compétences requises pour l'occuper permet de justifier le recours à la formule des deux CDD de trois ans renouvelables.

S'agissant, d'une manière plus générale des emplois contractuels, il revient au Conseil Municipal de définir les conditions du recrutement de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 contre de modifier la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2016 comme suit :

- création d'un poste contractuel de Directeur du pôle Culture et Animation de catégorie A (attaché territorial),
- durée du contrat : 3 ans,
- positionnement indiciaire : 9^{ème} échelon
- attribution du régime indemnitaire afférent au grade

13. 2016061413 - Création de postes de vacanciers

La Commune de Bouzonville a reçu un certain nombre de candidatures jeunes domiciliées à Bouzonville, âgés entre 16 et 21 ans désireux d'effectuer une vacation estivale au sein des services municipaux.

Trente-trois demandes ont été réceptionnées et vingt trois sont retenues selon les critères d'éligibilité en vigueur.

Compte tenu des demandes éligibles, vingt-trois (23) postes d'adjoint technique deuxième classe à temps non complet de 60 heures, soit 13,8461 / 35^{ème} sont à créer pour la période des congés scolaires estivaux 2016 dans le cadre d'un surcroît momentané d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer les emplois de vacataires décrits ci-dessus.

14. 2016061414 - Modification d'une décision du Conseil Municipal du 19 juin 2014 relative aux sentiers de randonnée

Le Conseil Municipal du 19 juin 2014 avait approuvé le projet de la Communauté de Communes du Bouzonvillois de création de chemins de randonnées, inscrit dans le cadre du Projet Départemental d'Itinéraires ,de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le Conseil Départemental souhaite cependant que les Communes concernées uniformisent la présentation de leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vu l'ordonnancement n° 2000-914 du 18 septembre 2000 du Code de l'Environnement, à l'unanimité :

1. donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
2. autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologuées,
3. s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
4. demande au Conseil Départemental de la Moselle d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et tableaux ci-joints,

| N° de tronçon | Nom de la voie | Section (S) | Parcelles (P) |
|----------------------|---|--------------------|----------------------|
| 3 | Rue de la République | S1 | |
| 4 | Rue du Maréchal Ney | S1 | |
| 5 | Rue de la Nied | S1 | |
| 6 | Sentier Communal | S1 | |
| 7 | Chemin rural | S42 | P62 |
| 8 | Chemin rural | S42 | P64 |
| 9 | Chemin rural | S42 | P68 |
| 10 | Chemin rural - rue du Moulin | S9 | |
| 11 | Chemin rural | S9 | |
| 12 | Voie communale n°4 - rue principale de Heckling | S9 | |
| 13 | Voie communale n°2 - Rue de Heckling | S 10 et 14 | |
| 14 | Rue des champs fleuris | S10 | |
| 15 | Chemin rural | S44 | P56 |

| | | | |
|----|--------------------------|-----|-----|
| 16 | Chemin rural | S44 | P58 |
| 19 | Chemin rural n°4 | S12 | |
| 20 | Rue principale d'Aidling | S11 | |
| 21 | Rue des marronniers | S11 | |
| 22 | Chemin rural | S46 | P69 |
| 23 | Chemin rural | S46 | P73 |
| 24 | Chemin rural | S46 | P74 |
| 25 | Rue des chênes | S11 | |
| 26 | Chemin rural | S36 | P37 |
| 27 | Chemin rural | S36 | P38 |

5. s'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan,

En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité,

6. s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures

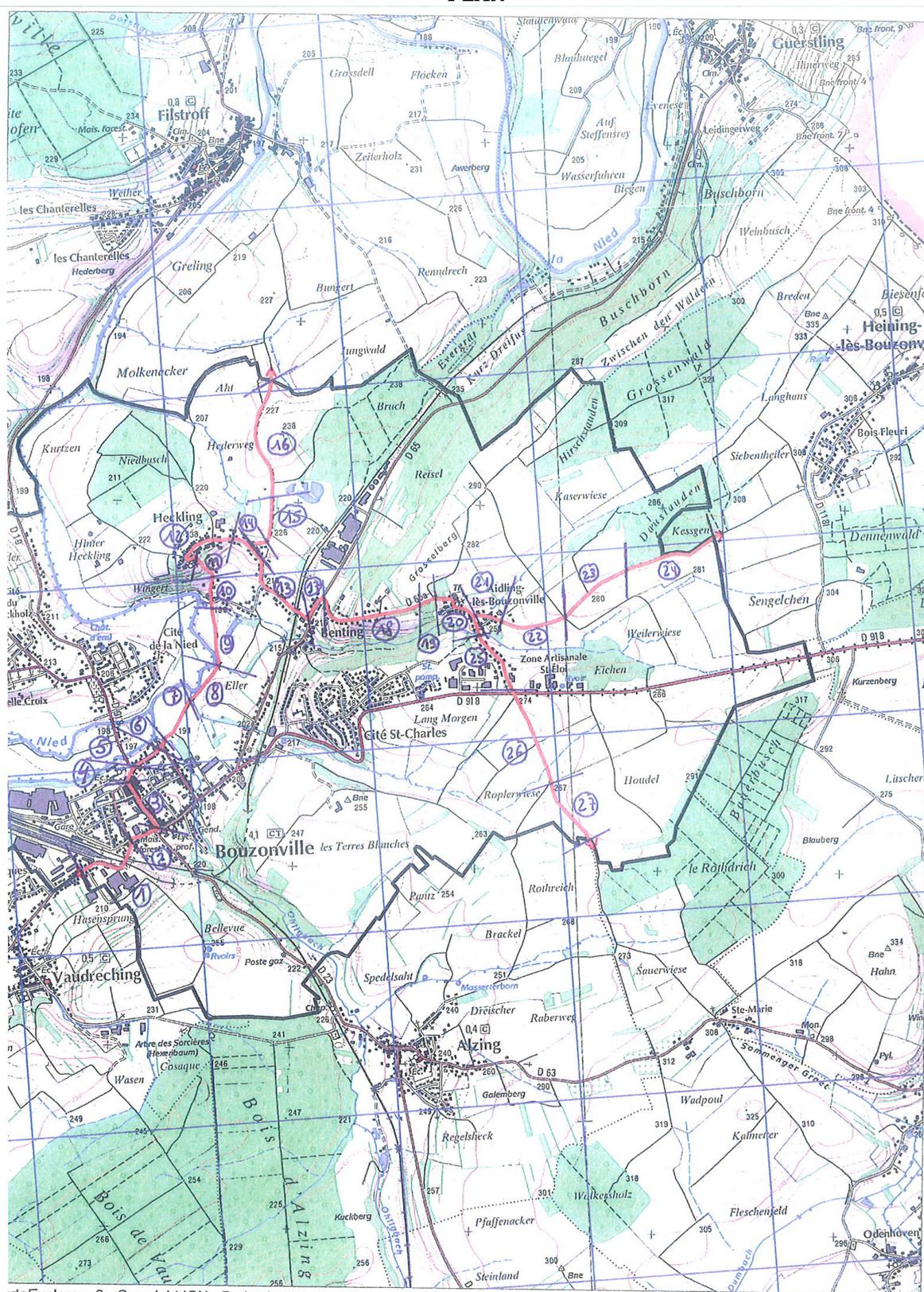
Le parcours détaillé comprenant les routes départementales est reproduit en annexe

Le plan est également annexé.

COMMAUNTAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS
Annexe 7 inscription au PDIPR
parcours détaillé

| N° de tronçon | Nom de la voie | Section (S) | Parcelles (P) |
|----------------------|---|--------------------|----------------------|
| 1 | Route Départementale - route de Metz - n°3 | S2 | |
| 2 | Route Départementale - rue de France - n°3 | S2 | |
| 3 | Rue de la République | S1 | |
| 4 | Rue du Maréchal Ney | S1 | |
| 5 | Rue de la Nied | S1 | |
| 6 | Sentier Communal | S1 | |
| 7 | Chemin rural | S42 | P62 |
| 8 | Chemin rural | S42 | P64 |
| 9 | Chemin rural | S42 | P68 |
| 10 | Chemin rural - rue du Moulin | S9 | |
| 11 | Chemin rural | S9 | |
| 12 | Voie communale n°4 - rue principale de Heckling | S9 | |
| 13 | Voie communale n°2 - Rue de Heckling | S 10 et 14 | |
| 14 | Rue des champs fleuris | S10 | |
| 15 | Chemin rural | S44 | P56 |
| 16 | Chemin rural | S44 | P58 |
| 17 | Route Départementale de Bouzonville à Guerstling n°65 | S14 | |
| 18 | Route Départementale n°65A - rue d'Aidling | S14 et 12 | |
| 19 | Chemin rural n°4 | S12 | |
| 20 | Rue principale d'Aidling | S11 | |
| 21 | Rue des marronniers | S11 | |
| 22 | Chemin rural | S46 | P69 |
| 23 | Chemin rural | S46 | P73 |
| 24 | Chemin rural | S46 | P74 |
| 25 | Rue des chênes | S11 | |
| 26 | Chemin rural | S36 | P37 |
| 27 | Chemin rural | S36 | P38 |

COMMAUNTAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS
Annexe 7 inscription au PDIPR
PLAN



IrtoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille UTM / WGS84
 FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m